

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N°AP_2024_0213
Arrêté Permanent

8. Domaines de compétences par thèmes
8.3 Voirie

Numérotation de voirie - 16b rue de la Mare - Équeurdreville-Hainneville 50120 - Madame SAAIDI Fouzia

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n° DEL_2023_002 du 8 février 2023 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté n°AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations sur de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage,

Considérant la demande de Madame SAAIDI Fouzia en date du 3 janvier 2024,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Il convient d'attribuer le numéro aux parcelles concernées comme suit :

Parcelles 173 BL 390 et 173 BL 391 : le numéro **16b rue de la Mare** –Équeurdreville-Hainneville–50120 Cherbourg-en-Cotentin.

ARTICLE 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 3 – M. le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,
Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint
Patrice Martin

16b rue de la Mare



09/01/2024 14:59:21

